

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation
Formation conduisant à un diplôme
conférant le grade de master

Diplôme national supérieur
d'expression plastique (DNSEP)
option art

- École européenne supérieure de l'image (Angoulême-Poitiers)

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de l'établissement

L'École européenne supérieure de l'image (Angoulême et Poitiers) (ÉESI) est la seule école supérieure en région Poitou-Charentes dans le domaine des arts plastiques. Elle est placée sous la tutelle pédagogique du ministère de la culture et de la communication. Né du regroupement de deux écoles d'art municipales, situées à Angoulême et Poitiers, l'établissement est depuis 2011 un établissement public de coopération culturelle (EPCC). L'ÉESI entend être identifiée autour d'une double dynamique : celle d'une école d'art et celle d'une école orientée spécifiquement vers les images en mouvement et vers les cultures numériques. Elle propose un diplôme national d'arts plastiques (DNAP) et un diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP), tous les deux dans l'option *art*, délivrés respectivement au terme d'un cursus de 3 ans puis 2 ans.

L'ÉESI a par ailleurs signé une convention avec l'Université de Poitiers pour la codirection d'un master recherche *Texte/image (littératures, écrans, scènes)*, spécialités *bande dessinée* et *arts interactifs*. Elle propose également un post-diplôme *Document et art contemporain*, en partenariat avec l'École nationale supérieure d'art de Bourges.

Il existe, au sein de l'ÉESI, le laboratoire SLIDERS_lab. Ce laboratoire est soutenu par l'Université de Poitiers, le ministère de la culture et de la communication et le CNRS. Il propose notamment un programme de recherche ayant pour objet une réflexion sur la mémoire, l'archivage et le numérique autour des questions de l'interactivité et de la narration.

Périmètre de la formation

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : La formation est dispensée à Angoulême (134 rue de Bordeaux) et à Poitiers (26 rue Jean Alexandre).

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation du diplôme

Le DNSEP option *art* comporte trois mentions : *Pratiques émergentes* sur les sites d'Angoulême et Poitiers, *Création numérique* sur le seul site de Poitiers, *Bande dessinée* sur le seul site d'Angoulême.

Les mentions proposées témoignent de la volonté de l'ÉESI d'articuler les orientations artistiques d'une école d'art et les enjeux liés aux images en mouvement et aux cultures numériques, en valorisant l'étude pratique et critique des formes et des outils dans leurs composantes temporelles et narratives, définissant ainsi des lieux de croisements des disciplines. Les axes de travail de la formation s'inscrivent explicitement dans le champ de l'art contemporain, y compris concernant la mention *Bande dessinée*, à la différence du master *Bande dessinée* codirigée par l'ÉESI et l'Université de Poitiers qui est davantage orienté vers le champ de l'édition. Les passerelles entre ces deux dernières formations sont facilitées.

Les mentions *Bande dessinée* et *Création numérique* sont attachées à un site unique, la mention *Pratiques émergentes* est commune à Angoulême et Poitiers. Cette dernière mention entend être davantage généraliste, mettant en avant l'hybridation des médiums et les dispositifs interactifs. Néanmoins la performativité et les narrations sont valorisées. Le choix de l'une de ces trois mentions est obligatoire. Il existe un tronc commun d'enseignements pour les matières liées à l'histoire, à la théorie des arts, à la philosophie et aux sciences humaines. Par ailleurs, les étudiants sont amenés à participer aux travaux du laboratoire SLIDERS_lab.

La formation est accessible aux étudiants titulaires d'un diplôme de 1^{er} cycle d'école d'art ou d'un diplôme d'enseignement supérieur équivalent. Sur la période 2010-2013, 75% des étudiants de 2nd cycle sont titulaires d'un DNAP option *art* délivré par l'ÉESI. En 2013-2014, l'école a accueilli 33 étudiants en 4^{ème} année et 28 en 5^{ème}. Ces chiffres confirment la stabilité des effectifs depuis quatre ans.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation globale :

- Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

L'École européenne supérieure de l'image Angoulême et Poitiers (ÉESI) est clairement identifiée, particulièrement pour sa mention *Bande dessinée* qui bénéficie du contexte angoumoisien très riche dans ce domaine.

L'objectif de la formation est de former des artistes, mais aussi des créateurs, des auteurs, des réalisateurs, capables de s'insérer dans les milieux professionnels autour de quatre types de fonctions : conception/production, expertise, transmission, recherche artistique et scientifique. Les enseignements sont ainsi orientés vers les apprentissages, pratiques et théoriques, propres au champ de l'art. Pour autant, le projet de l'école est construit autour des relations entre l'art et l'image, particulièrement par le biais des « arts numériques », projet qui implique des problématiques et des apprentissages autour des questionnements liés au récit, à la temporalité ainsi qu'aux technologies adaptées. Les trois mentions entendent répondre à ces questionnements.

Le DNSEP option *art* conclut quatre semestres d'études qui correspondent au 2^{ème} cycle du cursus en école d'art. L'étudiant apprend à développer un projet artistique personnel dans toutes les phases de son élaboration, y compris théoriques. Il est initié à la recherche par le biais d'un laboratoire (SLIDERS_lab) et à travers la rédaction d'un mémoire. Il est également amené, lors du 1^{er} semestre du 2^{ème} cycle à réaliser un stage obligatoire à l'étranger, soit en milieu professionnel, soit au sein d'un établissement d'enseignement supérieur.

Au cours des trois semestres suivants le retour de mobilité, il existe un bon équilibre entre le volume d'enseignements théoriques et celui de la pratique artistique. Chaque étudiant est amené à participer à un grand nombre de cours, de séminaires, de workshops et d'atelier de recherche et de création (ARC), dispensés par une équipe pédagogique conséquente et de grande qualité. Les étudiants disposent d'ateliers pour développer leur projet personnel, seuls ou accompagnés par un enseignant ou par un technicien d'assistance pédagogique. Ces ateliers sont bien équipés, performants et adaptés (ateliers capture de mouvement, son, vidéo, images animées, volume, photographie, édition, etc.).

Des cours de langue anglaise sont dispensés aux étudiants des quatre semestres, des intervenants extérieurs anglophones peuvent venir compléter l'apprentissage lors d'évènements particuliers comme un workshop.

La collégialité, dans les enseignements comme dans les évaluations, est déterminante. Trente-cinq fiches pédagogiques sont présentées, diversifiées, complémentaires et généralement précises quant à leur contenu. Cinq d'entre elles - seulement - présentent des contenus d'enseignement destinés à un unique semestre, cinq présentent des contenus destinés à l'ensemble des étudiants inscrits en 2^{ème} cycle ou, au moins, dans 2 semestres de ce cycle. La grande majorité des fiches pédagogiques présente des enseignements dispensés au sein de cours regroupant des étudiants de 1^{er} et de 2^{ème} cycle. La mutualisation des cours est donc très importante. Si elle est souhaitable et louable, elle ne permet pas d'identifier précisément la progressivité des enseignements en 2^{ème} cycle, alors que les compétences visées sont formellement explicitées.

Les crédits sont attribués lors de contrôles continus et lors de bilans pédagogiques semestriels, à l'exception des crédits de soutenance du mémoire et de ceux accordés lors de la présentation des travaux plastiques, attribués par un jury spécifique de fin d'études. L'évaluation des enseignements des semestres 7, 8 et 9, sous la forme collégiale, concerne la méthodologie de la recherche, les domaines théoriques (histoire et théorie des arts, philosophie, langue étrangère) et la mise en forme du projet personnel. Ce système d'attribution, calqué directement sur les recommandations ministérielles, mériterait d'être précisé dans ses modalités.

S'il est clairement indiqué que le passage entre le 1^{er} et le 2^{ème} cycle est soumis à l'approbation de deux commissions composée d'enseignants de l'établissement devant lesquelles le candidat doit présenter un projet de recherche et un travail plastique, y compris pour ceux titulaires d'un DNAP ou DNAT (diplôme national d'arts et techniques) obtenu à l'ÉESI, on aimerait en savoir davantage sur cette articulation, en particulier sur le choix des mentions. De même, les passerelles éventuelles entre les mentions ne sont guère explicitées.

De manière générale, l'articulation entre les sites mériterait d'être précisée. Ainsi pourrait-on identifier plus clairement la répartition des cours entre les deux sites et entre les mentions. Au regard de la qualité de l'équipe enseignante, il serait également utile de définir davantage les mentions *Création numérique* et *Pratiques émergentes*, dans leur terminologie et leur contenu.

- Positionnement de la formation dans l'environnement scientifique et socio-économico-culturel

L'ÉESI est la seule école supérieure d'art plastique en région Poitou-Charentes. Ses deux sites, Angoulême et Poitiers, conservent certaines spécificités (une mention sur chaque site et une mention commune) en bénéficiant d'un contexte culturel et artistique riche dont ils savent tirer profit et qui leur confèrent une grande lisibilité. En particulier, la mention *Bande dessinée* sur le site d'Angoulême identifie clairement et fortement l'ÉESI au sein d'un environnement très dense dans le domaine (Festival international de la bande dessinée, Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, Maison des auteurs, plusieurs maisons d'édition, Pôle Image Magelis, Incubateur Image-Etincel, etc.). L'ÉESI a su tisser des liens forts avec la plupart des institutions de ce territoire, qui permettent des échanges productifs. L'établissement fait ainsi partie du Campus Image Angoulême, constitué de 8 écoles de l'image. Au sein de ce campus, il entretient par exemple des relations étroites avec l'École nationale du jeu et des médias interactifs numériques (ENJMIN) par l'organisation de séminaires et d'ateliers communs. Avec l'Université de Poitiers, il assure des enseignements validés par un master recherche *Texte/Image (littératures, écrans, scènes)*, spécialités *Bande dessinée* et *Arts interactifs*. Un nombre important de conventions témoigne du positionnement de l'établissement au sein du territoire régional, y compris dans le champ de l'art contemporain (Fonds régional d'art contemporain Poitou-Charentes, musées de la région, Confort moderne de Poitiers, etc.).

Avec l'École nationale supérieure d'art de Bourges, l'ÉESI expérimente un post-master *Document et art contemporain* qui génère des interactions avec le 2^{ème} cycle (workshops, séminaires, conférences, etc.). Ce programme devrait être spécifié quant à son statut et sa terminologie (qualifié successivement de 3^{ème} cycle et de post-diplôme, diplômant ou non). Les deux écoles publient ensemble *Les Cahiers du post-diplôme*.

Concernant la recherche, le projet avec le laboratoire SLIDERS_lab qui regroupe des enseignants de l'ÉESI et des chercheurs associés (Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, par exemple) autour des questions de la mémoire, de l'archivage et du numérique, permet aux étudiants du 2^{ème} cycle d'être associés aux travaux menés dans ce cadre, par exemple sur les logiciels manipulant les univers 3D et sur les interfaces de spatialisation sonore. L'organisation de la rédaction et de la soutenance du mémoire est claire et rigoureuse, les étudiants bénéficient d'un réel accompagnement des enseignants.

La politique des stages en milieu professionnel est soutenue. Les stages, réalisés au semestre 7, sont obligatoires et s'effectuent à l'étranger. Ils sont conventionnés avec des organismes d'accueil diversifiés et reconnus. Le rapport de stage produit par l'étudiant est validé par un enseignant plasticien tuteur pédagogique, par les enseignants théoriciens et par la direction des études. Ces stages peuvent être complétés ou remplacés par un cursus scolaire ou universitaire dans un établissement d'enseignement partenaire, notamment dans le cadre d'un partenariat ERASMUS. L'ouverture à l'internationale a été très développée par l'ÉESI au cours des dernières années : en 2014-2015, trente-deux étudiants ont ainsi bénéficié d'une convention ou d'un contrat d'études, vingt-deux accords d'échanges ont été signés dans le cadre du programme ERASMUS ainsi que plusieurs partenariats en dehors de l'Europe. L'organisation de ce dispositif est rigoureuse et suivie par l'organisation d'un séminaire spécifique lors du retour de mobilité qui donne lieu à l'attribution de 5 ECTS.

La mobilité enseignante, en Europe et au-delà de ce territoire, est judicieusement valorisée dans le dossier ainsi que la mobilité de formation pour les enseignants et le personnel administratif. De nombreuses missions ont pu ainsi être menées (Europe, Etats-Unis, Afrique). Plusieurs voyages d'étude et workshops ont également été organisés pour les étudiants, avec un accompagnement des enseignants. En revanche, même s'ils sont progressivement plus nombreux au cours des dernières années (3 en 2013-2014 et 8 en 2014-2015), le nombre d'étudiants étrangers entrants dans le cadre d'échanges académiques reste déséquilibré par rapport au nombre de sortants (29 en 2013-2014 et 32 en 2014-2015), malgré les mesures prises par l'école (traduction des documents pédagogiques, outils de communication, adaptation des calendriers, etc.).

- Insertion professionnelle et poursuite d'études

Le nombre d'étudiants de 2^{ème} cycle est en hausse significative depuis quelques années (40 en 2009-2010, 61 en 2013-2014). Il s'est désormais stabilisé autour d'une soixantaine d'étudiants (64 en 2011-2012, 60 en 2012-2013). La répartition des effectifs entre les mentions n'est pas précisée.

La formation est très attractive en dehors du contexte régional puisque, en considérant la période 2010-2013, 16% seulement des étudiants proviennent de la région Poitou-Charentes. Sur cette même période, le taux de réussite au

diplôme est de 86% des étudiants inscrits en 5^{ème} année, il est de 98% des étudiants présentés au diplôme. Le taux de diplômes assortis de mention ou de félicitation est toujours supérieur ou égal à 50%.

L'enquête sur le devenir des diplômés est réalisée depuis plusieurs années. Le taux de réponse est très élevé (en moyenne plus de 80% des diplômés). Les résultats des enquêtes pointent un très fort taux d'insertion professionnelle après le diplôme (proche de 100%). Par ailleurs, cette insertion est annoncée comme particulièrement en adéquation avec la formation reçue, spécialement dans le champ de la bande dessinée, dans les domaines de l'animation, de l'illustration, du graphisme, etc.). Un descriptif des emplois occupés et des rémunérations correspondantes devrait compléter l'analyse effectuée. Quelques étudiants diplômés (2 en 2012 et 2013) sont en poursuite d'études au sein de post-diplômes, dont celui proposé par l'ÉESI, *Document et art contemporain*.

- Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est diversifiée et de qualité. Elle est composée de 40 enseignants dont 7 dans les champs théoriques. Ils sont accompagnés de 3 assistants d'enseignement pédagogique et de 11 techniciens (6 sur le site d'Angoulême, 5 sur le site de Poitiers). Le poste de direction est complété par un poste de direction pédagogique, vacant à ce jour. L'équipe administrative est solide.

Les conseils de perfectionnement sont constitués d'un Conseil pédagogique se réunissant une fois par trimestre, d'un Conseil scientifique, pédagogique et de la vie étudiante se réunissant deux fois par an et dont les travaux sont présentés au Conseil d'administration de l'établissement. L'ensemble est très structuré. La mise en place de réunions de coordination pédagogique plus régulières permettrait probablement d'échanger davantage les points de vue et par là même de gagner en efficacité.

Un livret des enseignements, clair et réédité chaque année, précise le fonctionnement de l'établissement et les modalités d'évaluation des étudiants.

De nombreux et significatifs efforts ont été réalisés depuis la précédente évaluation de l'AERES. Il en ressort une évolution positive. Le DNSEP est désormais concentré avec profit sur la seule option *art*, doté de trois mentions. Des recrutements ont été effectués, au sein des équipes pédagogique et technique en particulier. L'ouverture internationale s'est réellement développée. La clarification de l'attribution des crédits, annoncée dans le dossier, doit encore être accentuée. La politique des publications, si elle a bien été mise en place, mériterait de gagner en ampleur.

Le dossier présenté est clair et structuré, même si l'on pourrait attendre parfois davantage de précisions. Ainsi, il n'existe pas d'enquête sur les enseignements auprès des étudiants, les modalités du dispositif d'autoévaluation sont peu explicitées.

Points forts :

- Qualité de l'équipe pédagogique.
- Pertinence de l'offre de formation dans le cadre de la mention *Bande dessinée*, qualité des séminaires.
- Qualité de l'adossement aux différents partenaires culturels et professionnels, positionnement clair et lisible de la formation, particulièrement au sein du contexte régional et national dans le domaine de la bande dessinée.
- Importance de l'insertion professionnelle des diplômés.
- Ouverture internationale en développement.

Points faibles :

- Des imprécisions dans les modalités pédagogiques, peu explicitées dans le dossier.
- Manque de clarté sur la progressivité des enseignements du fait d'une importante mutualisation des cours entre le 1^{er} et le 2^{ème} cycle.
- L'articulation entre les deux sites gagnerait à être clarifiée, en particulier quant à l'offre des différents cours.

- Manque de lisibilité de la mention *Pratiques émergentes* qui gagnerait à être précisée dans le cadre généraliste d'une option *art*.
- Absence d'enquête d'évaluation des enseignements auprès des étudiants et des diplômés.

Recommandations pour l'établissement :

Alors que le DNAP comporte une mention *art* et deux spécialisations optionnelles, ce n'est pas le cas pour le DNSEP (un étudiant doit nécessairement s'inscrire dans une mention). Une réflexion sur la définition, les objectifs, la lisibilité de la mention *Pratiques émergentes* mérite d'être ouverte. Cette mention revendique d'être généraliste, ses enjeux sont peu précisés dans le dossier si ce n'est par des éléments très généraux (elle garantit tout au long du cursus de 2nd cycle une ouverture programmatique sur les « sujets de l'artiste », etc.). Est-il indispensable de la maintenir à côté des deux autres mentions ? Est-ce qu'une option *art* du DNSEP dépourvue de mention est envisageable, à l'instar de ce qui existe pour le DNAP ? Si cela n'est pas le cas, il conviendrait alors que la mention *Pratiques émergentes* soit davantage identifiée et lisible dans ses objectifs. Par ailleurs, la mention *Création numérique* pourrait également être précisée quant à ses contenus.

La réponse faite par l'établissement à la précédente évaluation de l'AERES indiquait la difficulté d'une « lecture cohérente des offres pédagogiques » par des « effets certains de redondance ». La progressivité des études nécessite encore une moindre mutualisation des enseignements, en particulier entre le 1^{er} et le 2^{ème} cycle. L'importante quantité de cours proposés, très pertinents dans l'ensemble, mériterait d'être davantage structurée pour une meilleure compréhension. La différenciation entre les cours proposés pour chaque mention devrait être également précisée. Il en est de même pour les passerelles éventuelles entre ces mentions. Ce sont en conséquence les modalités de mise en œuvre de la formation entre les deux sites (Poitiers, Angoulême) qui devraient être clarifiées.

Afin de poursuivre l'ouverture internationale bien amorcée, il conviendrait de développer encore les effectifs des étudiants étrangers, pédagogiquement inscrits sur plusieurs semestres ou entrants dans le cadre d'accords d'échange.

Enfin, la mise en place d'un dispositif formalisé d'évaluation des enseignements par les étudiants et anciens diplômés est prioritaire.

Observations de l'établissement

Observations
suite à l'évaluation de l'HCERES

Dans son rapport d'évaluation 2014-2015 du diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) option art porté par l'école européenne supérieure de l'image de Poitiers – Angoulême (EESI), le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) souligne que « de nombreux et significatifs efforts ont été réalisés depuis la précédente évaluation de l'AERES » et note l'évolution positive du DNSEP, centré sur la seule option Art. Il distingue la qualité de l'équipe éducative, la pertinence de l'offre de formation dans le cadre de la mention bande dessinée, le développement de l'ouverture internationale de l'école, la qualité des partenariats et l'importance accordée à l'insertion professionnelle des diplômés.

Le HCERES pointe toutefois un besoin d'éclaircissement des modalités pédagogiques, du contenu des mentions et de la progressivité des enseignements, il invite à clarifier l'articulation entre les deux sites sur lesquels l'école se déploie, il regrette l'absence d'enquête d'évaluation des enseignements auprès des étudiants et des diplômés.

L'EESI a pris en compte très attentivement les remarques formulées par l'AERES suite à la campagne d'évaluation précédente pour ajuster au mieux les contenus et les dispositifs d'enseignement qu'elle propose avec les exigences attendues d'une formation au grade de Master. Elle note avec satisfaction que le HCERES a été sensible à ces efforts.

C'est dans le même esprit constructif que l'EESI reçoit les observations formulées à partir des documents qu'elle a transmis à l'évaluateur. Soucieuse de dispenser un enseignement artistique supérieur de haut niveau, elle prendra en compte les mesures correctives suggérées pour faire évoluer son offre de formation, sa mise en œuvre et son processus d'auto-évaluation.

Partageant le constat effectué par le HCERES sur un certain nombre de points à améliorer, l'EESI a d'ores et déjà engagé une refonte de son projet d'établissement. L'articulation intersite, la lisibilité de l'offre de formation, l'évolution de la dénomination et du contenu des mentions, le renforcement et l'optimisation de la mobilité internationale des étudiants, la prise en compte attentive de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés structurent la réflexion engagée.

La réponse apportée par l'EESI au HCERES est donc davantage d'ordre prospectif que factuel : elle réside dans l'évolution du projet d'établissement, démarche dynamique en cours et qui se traduira par la mise en œuvre concrète de mesures correctives ou de nouvelles orientations, en s'appuyant notamment sur les éléments d'évaluation issus de la campagne 2014-2015. L'évolution des orientations de l'école et de ses modalités d'exécution feront alors concrètement l'objet du prochain rapport d'évaluation, l'EESI entendant faire la preuve par l'exemple de son attachement à dispenser un enseignement artistique supérieur d'excellence.

SAMUEL CAZENAVE,
Président de l'EPCC EESI

